



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RER

Question écrite n° 65666

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le souhait de nombreux Franciliens d'obtenir le remboursement de la carte orange suite aux grèves sur les lignes RER. Aussi, il lui demande s'il envisage de donner des instructions en ce sens à la SNCF.

Texte de la réponse

A la suite de paralysies générales et de longue durée du réseau de transport francilien, le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) a mis en oeuvre des modalités de remboursement pour indemniser les usagers détenteurs de cartes d'abonnement. Toutefois, en cas de mouvements sociaux n'affectant qu'une partie du réseau, l'entreprise publique exploitante a toute latitude pour prendre des mesures à caractère commercial, dans le cadre de l'autonomie de gestion qui lui a été conférée, afin de dédommager sa clientèle des désagréments qu'elle a pu connaître.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65666

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5128

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7276